

Rapporteur : **Monsieur Philippe MIS**

**OBJET : Châtellerault – Zone industrielle nord
Cession d'un terrain à la SCI POITEVINE**

Mesdames, Messieurs,

La friche industrielle résultant du départ de l'entreprise France Champignon de la zone industrielle nord est en cours de requalification en espace commercial. Des investisseurs locaux, associés dans une société ad hoc dénommée SCI POITEVINE, ont acquis l'ensemble du site afin d'y installer des enseignes commerciales nationales. Les autorisations d'urbanisme correspondantes ont été accordées et les travaux sont actuellement en cours.

A l'arrière du site, un embranchement particulier au réseau ferré national appartient toujours à la collectivité. Celui-ci n'est plus en service depuis le départ de France Champignon. En outre il forme une parcelle enclavée, dont l'unique accès emprunte un passage privé appartenant à la SCI POITEVINE, et dont la configuration n'autorise aucun aménagement public.

Afin de faciliter les déplacements internes au site, et améliorer les conditions de livraison, ladite société s'est proposée pour acquérir cette bande de terrain qui longe la voie ferrée.

* * * * *

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

VU l'avis du service France Domaine en date du 30 juillet 2008,

CONSIDERANT que ce bien ne présente plus d'intérêt pour la collectivité,

CONSIDERANT qu'il importe de répondre favorablement à cette demande dans le but de favoriser le développement de ce nouveau site commercial,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

1) de céder à la société civile immobilière POITEVINE la parcelle cadastrée section AX n°532 pour une superficie de 1138 m², située zone industrielle nord, moyennant la somme de 10 000€ toutes indemnités comprises,

2) d'autoriser le maire à signer l'acte à intervenir qui sera passé en l'étude de maître Bertheuil-Desfosses, notaire à Châtellerault, aux frais de l'acquéreur.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la Sous Préfecture

Le n°

Publié en mairie

Le

La 1^{ère} adjointe

Maryse LAVRARD

UNANIMITE

SECTION AX



CHAMPS

135

415